

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 30 JANVIER à 20H00

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 Janvier, le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/01/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Conseillers municipaux Présents : Thomas OTTENHEIMER - Dominique GUILLET - Denis PELLISSIER-
Christophe TORREGROSSA – Rachel MAGNIN- Nelly GUILLET- Nicolas MORFIN

Excusé : Anthony AUDRAPT

Secrétaire de séance : Nelly Guillet

Secrétaire de Mairie :

Ordre du jour :

1. Approbation PV et compte rendu conseil du mois d'Octobre
2. Désignation Secrétaire de séance
3. Révision du Plan Local d'Urbanisme : lancement de l'enquête publique
4. Secrétariat de mairie : recrutement pour surcroît d'activité
5. Finances : présentation des comptes prévisionnels 2024 du budget principal
6. Moulin de la Mûre : choix de la maîtrise d'œuvre
7. Traversée de village (tranche 2) : choix de l'entreprise pour travaux de reprise des réseaux humides
8. Avenir du planeur DFS 230 (derrière l'église) : proposition du Musée départemental de la Résistance
9. Informations sur dossiers en cours et comptes rendus réunions
10. Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance du conseil municipal peut se tenir.

1. **Approbation compte rendu du conseil 17 Octobre 2024** *Soumis au vote, le compte-rendu est approuvé à la majorité (Nicolas Morfin s'abstient n'ayant pas été présent lors du conseil d'Octobre)*
2. **Désignation Secrétaire de séance** : Nelly Guillet
3. **Révision du Plan Local d'Urbanisme : lancement de l'enquête publique**

Pour mémoire, Thomas Ottenheimer rappelle à l'ensemble des élus les modalités de déroulement de l'enquête publique qui se déroulera du 17 février au 19 Mars 2025.

4. **Secrétariat de Mairie : recrutement pour surcroît d'activité**

Depuis Septembre dernier, le poste de secrétaire de mairie est vacant du fait de l'arrêt maladie d'Audrey Charrasson. Compte tenu :



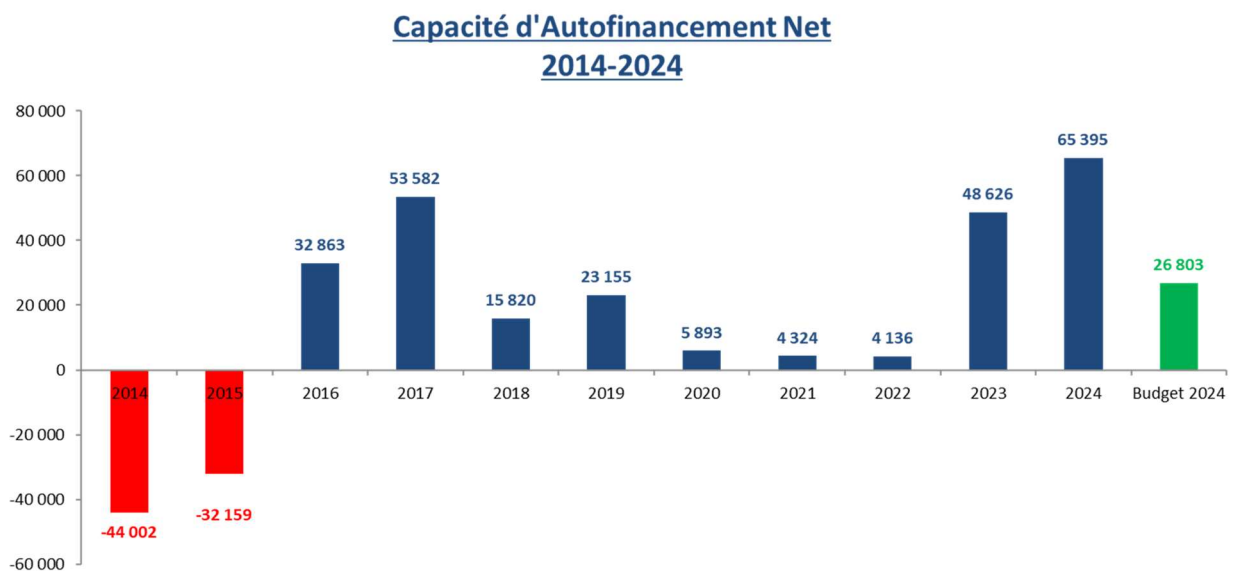
- De la prolongation de l'arrêt d'Audrey pour quelques semaines encore et de l'incertitude sur la date et les modalités de sa reprise,
- De la difficulté à recevoir des candidatures correspondant au profil recherché pour des contrats de trop courte durée,
- De l'accumulation de retards sur certains dossiers,
- De la nécessité de ne pas dépendre durablement de l'aide des secrétaires de mairie des communes voisines,

Thomas Ottenheimer propose que la commune recrute un(e) agent administratif pour une durée de 6 mois en remplacement puis, à son retour, en renfort d'Audrey. ***Soumise au vote cette proposition est approuvée à l'unanimité***

5. Finance : présentation des comptes prévisionnels 2024 du budget principal

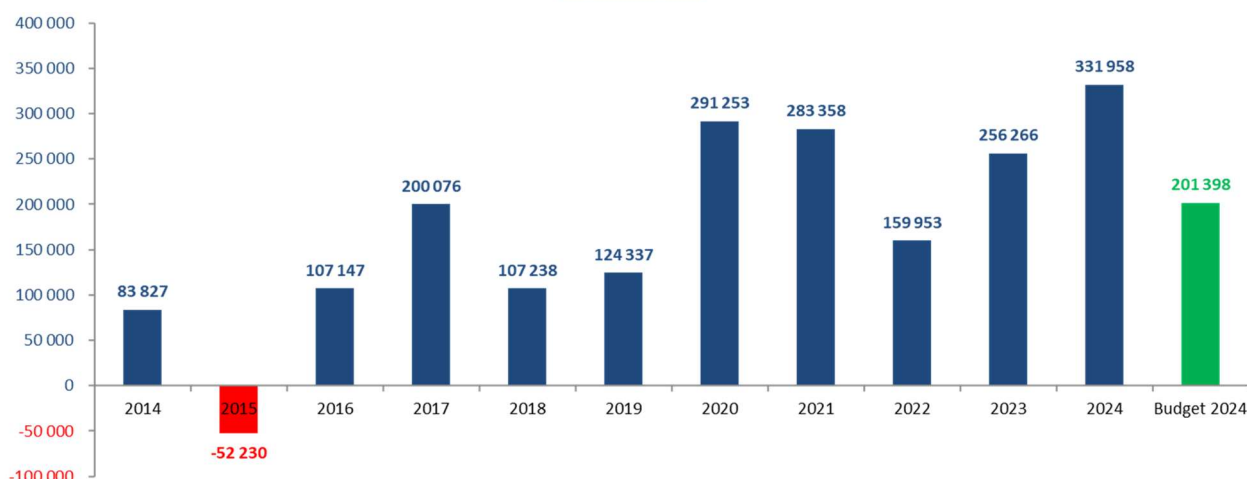
Thomas Ottenheimer présente les 3 principaux indicateurs financiers à fin 2024 :

- La Capacité d'Autofinancement Net (CAF Net) à fin 2024 atteint un niveau particulièrement élevé, largement supérieur au budget et à la moyenne des années précédentes. Pour mémoire, la CAF détermine le montant que la commune peut dédier à l'investissement après avoir payé toutes ses charges de fonctionnement et rembourser ses emprunts.



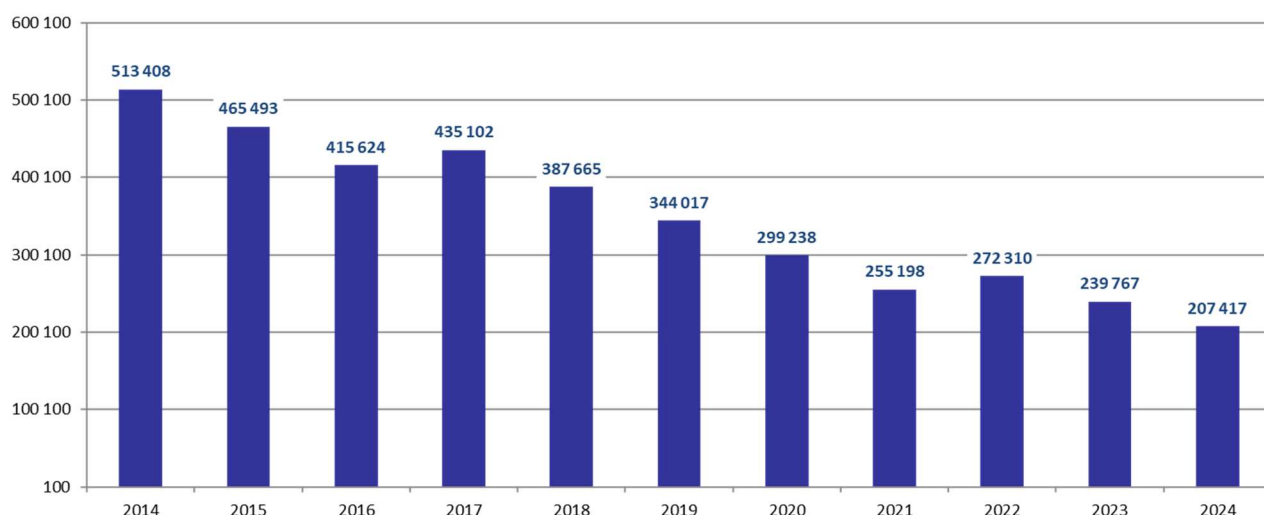
- Le Fonds de roulement est largement supérieur au budget et à un niveau record. Pour mémoire, le fond de roulement correspond aux « réserves » financières de la commune à la fin de l'exercice.

Fond de roulement budget principal 2014-2024



- La dette communale poursuit sa diminution. Pour le budget principal, elle s'élève à 207 000 Euros, en baisse de près de 60% depuis 2014

Evolution de la dette communale Budget Principal (en KE)



Toutefois, ces excellents résultats doivent être analysée avec beaucoup de prudence :

- La CAF Net bénéficie du versement de dotations exceptionnelles pour lesquelles nous n'avons aucune garantie sur leur pérennité. Compte tenu de l'absence de secrétaire de mairie, des recettes et dépenses de 2024 n'ont pas été enregistrées sur l'exercice et ne le seront qu'en 2025 ce qui nuit à la lisibilité des comptes.
- Le Fonds de Roulement n'intègre pas la totalité des dépenses et des recettes liés aux travaux de traversée de village. Il est donc nettement surévalué et l'estimation budgétaire est certainement plus proche de la réalité.

Malgré cette nécessaire prudence dans l'analyse des chiffres, Thomas Ottenheimer insiste que les travaux de traversée de village se sont faits sans recours à l'emprunt et que la dette a même poursuivi sa baisse.



Il alerte enfin sur le fait que le budget 2025 sera beaucoup plus compliqué avec une très grosse incertitude sur le montant des dotations perçues par la commune (conséquence des restrictions du budget de l'Etat).

6. Moulin de la Mûre : choix de la maîtrise d'œuvre

A l'issue de la consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour le projet des moulins, Thomas Ottenheimer :

- Informe qu'une seule candidature a été reçue regroupant la SARL AF trait d'architecte et Eric Drouard Entreprise Individuel, architecte DPLG.
- Rappelle que le marché prévoyait une tranche ferme incluant les phases APS, APD et AURBA et une tranche optionnelle regroupant les phases PRO, AMT, VISA, DET, AOR et OPC.
- Précise que l'offre du groupement Sarl AF trait d'architecte et Eric Drouard Entreprise Individuelle prévoit des honoraires de 29 000 Euros HT pour la tranche ferme et 46 140 Euros HT pour la tranche optionnelle conformes aux estimatifs.
- Rappelle l'accord du Préfet de la Drôme de déroger à la règle de plafonnement des financements publics à hauteur de 80%
- Rappelle l'engagement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Départemental de la Drôme et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour **participer au financement intégral de la tranche ferme.**

En conséquence, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du groupement Sarl AF trait d'architecte et Eric Drouard Entreprise Individuelle pour la tranche ferme. ***Soumise au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.***

7. Traversée de village (tranche 2) : choix de l'entreprise pour travaux de reprise des réseaux humides

Les bureaux d'études ayant pris du retard sur le dossier, ce point est ajourné.

8. Avenir du planeur DFS 230 (derrière l'église) : proposition du Musée départemental de la Résistance

Le Musée départemental de la Résistance a informé le conseil municipal de son intérêt pour la carcasse du planeur DFS230 actuellement installée au pied de l'église, notamment dans le cadre du projet de refonte et d'extension du Musée. Le Musée sollicite donc l'accord du conseil municipal pour discuter des éventuelles modalités de cession de ce planeur.

Les élus, constatant l'état de dégradation avancée de cette carcasse de planeur et n'ayant pas de projet de valorisation, accueillent favorablement cette proposition et ***donne leur aval à l'unanimité pour discuter des modalités de cession.***

9. Informations sur dossiers en cours et comptes rendus réunions

10. Questions diverses

Les élus sont informés des points suivants :

- La Communauté de Communes s'apprête à voter le lancement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Tous les conseils municipaux des 18 communes de l'intercommunalité seront amenées à se prononcer dans les prochaines semaines sur la décision d'engager un PLUi et sur son financement. Ce Plui n'aboutira pas au mieux avant 2030 ce qui ne remet donc pas en cause la décision de la commune d'avoir engagé la révision de son PLU sur le mandat en cours et ce sera même

un véritable atout pour la commune d'avoir un PLU à jour dans la perspective de rédaction du PLU intercommunal.

- Les élus sont informés que, dans le cadre de la procédure engagée contre Enedis, dans le cadre de l'incendie de l'ancienne chaufferie (....en 2007 !), la cour de cassation a donné raison à Enedis et cassé la décision de première instance et la décision d'appel qui avaient été toutes les deux favorables à la commune. Sauf surprise, Enedis va donc solliciter un nouveau procès en appel. Thomas Ottenheimer rappelle que l'enjeu est de 83 000 Euros.
- A la demande de la commune, une réunion a été organisée avec le service des routes du Conseil Départemental pour tirer les enseignements de l'épisode neigeux de Décembre, lister ce qui a bien fonctionné et réfléchir aux pistes d'amélioration pour ce qui a moins bien ou mal fonctionné. Une autre réunion sera organisée après l'hiver pour finaliser et formaliser les points d'amélioration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance,
Nelly Guillet

Le Maire
Thomas OTTENHEIMER

